

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

La responsabilité des risques et périls desdites marchandises incombe au client (même en cas de vente franco) dès leur remise, soit au client ou son mandataire, soit au transporteur ; le client en assure dès cette remise, les frais, la garde, la conservation, et assume la responsabilité des dommages qu'elles peuvent causer ; il s'oblige à souscrire toute assurance à ces titres. En application de la présente réserve de propriété (ci-dessous), nous sommes autorisés à inventorier, à tout moment, chez le client ou chez tout tiers à qui il les aurait recédées, les marchandises non encore payées en provenance de notre établissement. La remise d'un titre créant une obligation de payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement tant que ledit titre n'est pas effectivement payé. Le client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre ou transformer les marchandises restées notre propriété ; il s'oblige en cas de revente à aviser le sous-acquéreur de notre réserve de propriété.

### RESERVE DE PROPRIETE

Nos marchandises restent notre propriété tant que leur prix ne nous a pas été intégralement versé en principal et accessoires.

### LIVRAISON – RECLAMATION POUR DEFECTUOSITE

La livraison est réputée dans tous les cas, être faite à notre siège social. Les réclamations éventuelles de quelque sorte que ce soit notamment pour défektivité des produits et/ou celles émises à l'encontre du transporteur doivent nous être transmises dans les trois jours de la réception des marchandises. Passé ce délai, le client est réputé avoir accepté les marchandises sans réserves.

Les délais de livraison sont indicatifs et représentent notre meilleure estimation, ils ne sauraient nous engager qu'en cas d'accord exprès et par écrit de notre part.

### FORCE MAJEURE

Les circonstances indépendantes de notre volonté empêchant ou gênant l'exécution de nos prestations seront considérées comme constituant un cas de force majeure exonératoire de toute responsabilité. Sont notamment considérées comme telles : les conflits sociaux ayant une incidence sur le fonctionnement de nos établissements, les incendies, les ruptures ou gênes dans l'approvisionnement en matières premières ou énergies, les circonstances extérieures découlant du fait du « prince ».

### QUALITE DE NOS PRODUITS

Sauf stipulation expresse et contraire ayant reçu notre accord écrit, les commandes sont exécutées avec les tolérances d'usage en qualité courante, sans égard à l'emploi spécifique auquel notre client les destine. Nous ne saurions être tenus responsables des conséquences d'une utilisation de nos produits non conseillée par nous et à fortiori, d'une utilisation non conforme à nos prescriptions ou aux règles de l'art.

### REGLEMENT

Prix :

Nos marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de la livraison.

Les prix s'entendent nets, départ usine, hors taxe, sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge de l'acquéreur.

Toute commande dont le montant est inférieur à 300 Euros donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 25 Euros, destinée à couvrir les frais administratifs.

Sauf accord écrit de notre part, les frais de port sont toujours à la charge de l'acheteur.

Paiement :

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Nos marchandises sont payables au siège social par virement bancaire, chèque, traite protestable acceptée ou billet à ordre au plus tard à l'échéance conformément aux termes de la facture. En cas de règlement par effet de commerce, la traite devra nous être retournée acceptée dans un délai de 15 jours.

Le défaut d'acceptation d'une traite ou la non-souscription d'un billet à ordre sera considéré comme un défaut de paiement.

En cas de retard de paiement, nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Les pénalités de retard de paiement sont de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sur les sommes dues (art. L441-6 du Code du Commerce) auxquelles est ajoutée une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D441-5 du Code du Commerce).

En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon nous semble. Nous pourrions demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que le paiement soit échu ou non.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour d'autres causes, deviendront immédiatement exigibles si nous n'optons pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 5000 €.

En aucun cas les paiements peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans notre accord écrit et préalable. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

### LITIGES

Pour tout litige, les Tribunaux du siège social sont seuls compétents, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

Le paiement par effet de commerce ou tout autre mode de règlement n'entraîne, ni novation, ni dérogation à la présente clause.

Edition mars 2017

**J.ALTHOFFER & Cie. S.A.S.** - 4, route de Rimbach - BP 90087 RIMBACH-ZELL - F-68502 GUEBWILLER Cedex  
Tél +33 (0)3 89 62 23 23 - Fax +33 (0)3 89 76 28 58 - e-mail : althoffer@althoffer.com - site web : www.althoffer.com  
Société par Actions Simplifiée au capital de 162.740 € - N° SIREN : 915 620 355 R.C.S. COLMAR - N° ident. TVA : FR 42 915 620 355